

COMMUNE DE MARIN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 JUILLET 2020

A l'ordre du jour :

- Désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs en application du décret du 29 juin 2020
- Convention de financement des travaux du tourne à gauche RD32/ch du Stade avec le Département

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 3

Date de convocation : 22 juin 2020

Présents Mmes et MM. Pascal CHESSEL, Caroline SAITER, Bernard DELORME, Carmen VIÑUELAS, Jérôme MOULLET, Vanessa MÉRIGUET, Paolo GAETANI, Colette DELALEX, Jacques MARILLET, Sylvaine FLORET, Carine FERNEX, Aude RIGOLLET, Marin DAURIAT, Benoit TEPPE, Sébastien BRELAT.

Excusés : Gilbert NOIR, donne pouvoir à M. Bernard DELORME
Christine LEFEVRE, donne pouvoir à Mme Caroline SAITER
Stéphane PONCET, donne pouvoir à Mme Vanessa MERIGUET

Absente : Audrey BERNADON

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme Aude RIGOLLET

Public : /

La séance du conseil municipal est ouverte à 18h00 par M. Pascal CHESSEL, Maire.
Le procès-verbal de la dernière séance du 30 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

[Désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs en application du décret du 29 juin 2020](#)

Exposé de M. Pascal CHESSEL :

En application du Décret 2020-812 du 29 juin 2020, les conseils municipaux sont convoqués le 10 juillet 2020 afin d'élire leurs délégués qui seront appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2020.

Le conseil municipal de Marin doit désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Ils sont élus simultanément sur une même liste paritaire, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne. Le vote a lieu à bulletins secrets, sans débat, sans panachage.

Les candidats présentent une liste en alternant hommes et femmes. Les informations obligatoires doivent figurer sur la liste : titre de la liste et pour chaque candidat : nom, prénom, sexe, domicile, date et lieu de naissance, numéro d'ordre du candidat

Déroulement du vote :

Seuls les élus de nationalité française peuvent voter.

Chaque élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Le bureau est composé :

- Du Maire, M. Pascal CHESSEL

- Des deux délégués les plus âgés : M. Bernard DELORME, Mme Carmen VINUELAS
- Des deux délégués les plus jeunes : M. Marin DAURIAT, Mme Vanessa MERIGUET
- Du secrétaire de séance : Mme Aude RIGOLLET.

Une seule liste est présentée comportant 8 candidats. Titre de la liste : « Bien vivre à Marin ».
 Liste des candidats dans l'ordre de présentation : SAITER Caroline, DELORME Bernard, VINUELAS Carmen, DAURIAT Marin, BERGER épouse FERNEX Carine, MARILLET Jacques, MERIGUET Vanessa, CHESSEL Pascal.

Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret. M. Paolo GAETANI ne prend pas part au vote.

Nombre de votants : 17

Bulletins blancs : 2

Suffrages exprimés : 15

A obtenu : Liste Bien Vivre à Marin : 15 voix

Sont élus délégués titulaires :

- SAITER Caroline
- DELORME Bernard
- VINUELAS Carmen
- DAURIAT Marin
- BERGER épouse FERNEX Carine

Sont élus délégués suppléants :

- MARILLET Jacques
- MERIGUET Vanessa
- CHESSEL Pascal

Convention de financement des travaux du tourne à gauche RD32/chemin du Stade avec le Département

Exposé de M. Pascal CHESSEL

La commune a décidé de réaliser des travaux d'investissements en vue d'aménager et sécuriser le Chemin du Stade dans sa portion « bas » comprise entre le carrefour avec chemin des Bans/Chemin du Clou et l'aménagement du carrefour avec la RD32 avec notamment la création d'un tourne à gauche sur la RD.

La Commune est maître d'ouvrage de l'opération, mais au titre de la voirie départementale, les services du Conseil Département ont validé en amont le projet d'un point de vue technique. Le Département propose maintenant la signature d'une convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien dont le projet est ci-annexé.

Sur la base d'une estimation de travaux d'un montant de 579 225,24 € TTC, la participation financière du département s'élève à 271 727,80 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien à passer avec le Département de la Haute-Savoie, et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 29 septembre 2020.

La séance est levée à 18h40.